



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE (DGSE)

PRÉSENTATION

- La Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE), est le service de renseignement extérieur de la France depuis 1982, succédant au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE).
- La DGSE présente plusieurs particularités. Elle est tout à la fois :
 - un service de renseignement extérieur, qui recherche à l'étranger des informations secrètes relatives aux enjeux géopolitiques et stratégiques ainsi qu'aux menaces et aux risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation (renseignement de crise, contre-terrorisme, contre prolifération notamment). En communiquant aux autorités les éléments ainsi recueillis et analysés, elle participe à leur prise de décision. La DGSE est naturellement présente dans les zones de crise et là où les intérêts français sont en jeu. Le secret des moyens employés et des objectifs poursuivis garantissent la sécurité de la DGSE et de ses agents.
 - un service spécial, qui permet le maintien d'une présence, là où les canaux diplomatiques ne peuvent plus être utilisés.
 - un service intégré qui, à la différence de la plupart des services de renseignement occidentaux, maîtrise la totalité des modes de recueil de renseignement : sources humaines, capteurs techniques (interceptions électromagnétiques et imagerie satellitaire), moyens opérationnels et exploitation des sources ouvertes. La DGSE obtient également des renseignements par le biais de coopérations avec d'autres services, français et étrangers.
 - enfin, la DGSE dispose d'une capacité d'entrave et d'action clandestine.

<http://www.defense.gouv.fr/dgse>

HISTORIQUE

- La DGSE s'inscrit dans la continuité de l'action des services de renseignement extérieurs qui l'ont précédée. Ainsi, c'est en 1940, alors en exil à Londres, que le général de Gaulle crée le service de renseignement de la France Libre qui deviendra, dès 1942, le Bureau Central de Renseignement et d'Action (BCRA), qui deviendra successivement la Direction Générale des Services Spéciaux (DGSS) puis la Direction Générale des Etudes et Recherches (DGER). Dans le contexte de guerre froide, le Conseil des ministres du 28 décembre 1945 décide la dissolution de la DGER et son remplacement par le Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE), placé sous le contrôle direct des services de la Présidence du Conseil. Passé sous tutelle du ministère de la Défense dans les années 60, le SDECE est dissout le 2 avril 1982 et remplacé par la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE).

MISSIONS

- La DGSE, a pour mission, hors du territoire national, de rechercher, collecter, exploiter et mettre à la disposition du gouvernement des renseignements relatifs aux enjeux géopolitiques et stratégiques ainsi qu'aux menaces et aux risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation. Elle contribue à la connaissance et à l'anticipation de ces enjeux ainsi qu'à la prévention et à l'entrave de ces risques et menaces.

(art. L.811-2 de la loi n°2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement)

- Le champ d'action de la DGSE se situe essentiellement hors des frontières de notre pays. La DGSE y applique des méthodes clandestines de recherche du renseignement. Le secret des moyens employés et des objectifs poursuivis garantit la sécurité de la DGSE et de ses agents.

- La DGSE peut recourir aux techniques de renseignement pour le recueil des renseignements relatifs à la défense et à la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation comme l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire, la défense nationale, les intérêts majeurs de la politique étrangère, l'exécution des engagements européens et internationaux de la France, la prévention de toute forme d'ingérence étrangère, les intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France, la prévention du terrorisme, la prévention de la criminalité et de la délinquance organisées, la prolifération des armes de destruction massive.

(art. L.811-3 de la loi n°2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement)

ORGANISATION

La DGSE compte 5 300 personnes (63% de civils et 37% de militaires), non compris les militaires du service Action (environ un millier d'hommes). Elle est organisée en cinq directions :

- **La Direction de la Stratégie** est chargée de la transmission et du suivi des orientations recueillies auprès des interlocuteurs officiels de la DGSE ainsi que de l'animation et de l'évaluation de la production de renseignements et des relations avec les services étrangers.
- **La Direction du Renseignement (DR)** exploite le renseignement quelle que soit son origine (humaine, opérationnelle, technique) et supervise la recherche par moyens humains. Elle regroupe environ un tiers des effectifs.
- **La Direction Technique (DT)** qui éunit près de 50% des effectifs, est en charge des interceptions et du soutien technique. Elle se compose de trois divisions :
 - la division des systèmes d'information et du support
 - la division des technologies du renseignement
 - la division production et actions de renseignement technique
- **La Direction des Opérations (DO)**, en charge des opérations de terrain, comprend les services suivants :
 - le service Action (SA), chargé de la planification et de la mise en œuvre des opérations clandestines ;
 - le service Mission (DO SM), chargé de la recherche de renseignement par moyens humains (officiers traitants) dans les zones où la DGSE n'a pas de poste normal;
 - le service Assistance (DO ASS), spécialisé de la formation de services spéciaux étrangers;
 - le service Opérations (SO), spécialisé dans le vol d'informations étrangères mais sur le territoire français (cambriolage de chambres d'hôtels, surveillance de courrier, ouverture de valise diplomatique, etc.)
- **La Direction de l'Administration** est chargée des missions d'administration générale pour l'ensemble des directions et services. Elle gère le budget, les ressources humaines, l'acquisition et l'entretien des matériels et infrastructures, et les questions juridiques.

MÉTIERES

- La DGSE regroupe 79 familles d'emploi dans 22 domaines de compétence. Les métiers exercés à la DGSE sont multiples :
 - chefs de projet en informatique et télécoms ;
<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/chef-de-projet-informatique>
<http://www.letudiant.fr/metiers/secteur/informatique-telecom-web/chef-de-projet-informatique.html>
<http://www.letudiant.fr/metiers/secteur/informatique-telecom-web/chef-de-projet-informatique.html> <http://www.cidj.com/article-metier/chef-de-projet-informatique>
 - ingénieurs base de données ;
<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/administrateur-administratrice-de-base-de-donnees>
<http://www.studyrama.com/formations/fiches-metiers/informatique-electronique-numerique/a-dministrateur-de-base-de-donnees-1058>

- ingénieurs d'études & développements applicatifs, télécoms et informatique ;
<http://www.ingenieurs.com/informatique-et-telecommunication/ingenieur-etude-developpement-informatique-1124.php> <http://www.epsi.fr/Metiers/Ingenieur-d-etude-et-developpement2>
<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/developpeur-developpeuse-informatique>
- ingénieurs coeur de réseau ;
<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/ingenieur-ingenieure-telecoms-et-reseaux>
- assistants à maîtrise d'ouvrage/consultants en informatique ;
<http://www.orientation-pour-tous.fr/metier/consultant-en-assistance-a-la-maitrise-d-ouvrage,13608.html> <http://www.metiers.internet.gouv.fr/metier/consultant-en-maitrise-d-ouvrage-web>
<http://www.journaldunet.com/solutions/emploi-rh/dossier/07/0831-enquete-amoa/2.shtml>
- ingénieurs en sécurité informatique ;
<http://www.letudiant.fr/metiers/secteur/informatique-telecom-web/ingenieur-securite.html>
<http://www.imaginetonfutur.com/ingenieur-en-securite-informatique.html>
<http://www.cidj.com/article-metier/responsable-de-securite-informatique>
- crypto-mathématiciens ;
<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/cryptologue>
- analystes programmeurs ;
<http://www.studyrama.com/formations/fiches-metiers/informatique-electronique-numerique/analyste-programmeur-1059>
<http://www.cadronline.com/conseils/coaching/fiches-metiers-salaires/fiches-metiers/detail/article/analyste-programmeur-2.html>
- techniciens télécoms, du signal, en systèmes d'information ;
<http://formation.cnam.fr/par-ecole/ecole-siti/informatique/licence-professionnelle-metiers-des-reseaux-informatiques-et-telecommunications-parcours-analyste-en-securite-des-systemes-telecommunications-reseaux-et-informatique-759713.kjsp>
- exploitants linguistes ;
<http://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/les-linguistes>
<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/linguiste>
<https://m.qapa.fr/metiers/linguiste-d-ecoute-aux-armees/10309>
- traducteurs ;
<http://www.cidj.com/article-metier/traductrice-traducteur>
http://www.lesmetiers.net/orientation/p1_193976/traducteur
<http://www.letudiant.fr/metiers/secteur/langues/traducteur-technique.html>
- analystes-rédacteurs (géopolitique, circuits financiers, biens énergétiques, domaine balistique, etc);
<http://www.economie.gouv.fr/recrutement/analyste-renseignement>
<http://ainsi-va-le-monde.blogspot.fr/2013/01/lanalyste-de-renseignement.html>
- rédacteurs de marchés publics;
<https://m.qapa.fr/metiers/redacteur-redactrice-de-marches-publics/6653>

- métiers du soutien technique;

<http://www.orientation-pour-tous.fr/metier/assistance-et-support-technique-client,12325.html>

<http://www.orientation-pour-tous.fr/metier/assistanat-technique-et-administratif,12591.html>

- agents de surveillance.

https://m.l4m.fr/emag/metier/agent-securite-235/agent-surveillance-8315#.V2Fe_sSvirU

<http://www.e-orientations.com/metiers/agent-de-surveillance>

RECRUTEMENT DU PERSONNEL CIVIL

• La DGSE recrute son personnel selon des modalités identiques à celles du reste de la fonction publique française. Néanmoins, une habilitation à connaître des informations protégées est le préalable indispensable à l'exercice de toute fonction. L'octroi de cette habilitation relève du ministre de la Défense. Sa décision est prise à partir des résultats d'investigations menées sur le candidat et son environnement qui permettent de déterminer ses éventuelles vulnérabilités au plan de la sécurité.

<http://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/nos-besoins-en-recrutement>

<http://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/les-conditions-de-recrutement>

<http://fr.m.wikihow.com/devenir-agent-de-la-DGSE>

• Les fonctionnaires civils de la DGSE appartiennent à des corps spécifiques, dont le recrutement, comme pour tout autre concours de la fonction publique, dépend du niveau de formation des candidats. Pour chaque catégorie, il existe plusieurs corps spécifiques.

<http://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/le-recrutement-par-concours>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030440401>

• Concours Catégorie A

- *Corps des attachés* : les attachés participent à l'ensemble des missions entrant dans les attributions de la DGSE. Ils sont chargés des fonctions de conception, d'expertise, de gestion et de pilotage d'unités administratives et spécialisées.

Les candidats doivent disposer d'une licence ou d'un diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplôme dans les conditions fixées par le décret n° 2007 – 196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplôme.

- *Corps des inspecteurs* : les inspecteurs participent à l'ensemble des missions techniques entrant dans les attributions de la DGSE. Ils sont chargés dans le domaine technique de fonction d'études et de recherche, de conception, d'expertise, d'organisation et de commandement de structures dont les attributions relèvent de ce domaine.

Les candidats doivent être titulaires d'une licence ou d'un diplôme classé au moins au niveau II, dans une spécialité scientifique ou technique ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplôme dans les conditions fixées par le décret n° 2007 – 196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplôme

Liens utiles :

- Annales session 2015. Recrutement sur titres et sur épreuves de sélection pour l'accès à l'emploi d'attaché : [Annales concours d'attaché 2015](#)

- Arrêté fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves de recrutement sur titre et sur épreuves de sélection, du concours interne et du concours spécifique pour l'accès à l'emploi de délégué de la direction générale de la sécurité extérieure :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/186112/2050195/file/060110%20-%20Arr%C3%AAt%C3%A9%20org%20D%C3%A9l%C3%A9gu%C3%A9%20-%20attach%C3%A9.pdf>

- Décret n° 2010-1693 du 30 décembre 2010 relatif aux dispositions statutaires applicables aux corps et emplois de direction, de conception et d'encadrement supérieur de la direction générale de la sécurité extérieure :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/186113/2050204/file/301210%20-%20D%C3%A9cret%202010-1693%20-%20Encadrement%20sup%C3%A9rieur.pdf>

- Arrêté du 11 octobre 2010 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves du recrutement sur titres et sur épreuves de sélection, du concours interne et du concours spécifique pour l'accès à l'emploi d'inspecteur de la direction générale de la sécurité extérieure :

[JO arrêté org inspecteur.pdf](#)

- Arrêté du 8 février 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours interne et d'un recrutement sur titres et sur épreuves de sélection pour l'accès à l'emploi d'attaché de la direction générale de la sécurité extérieure :

[Ouverture d'un concours d'attaché 2016](#)

Contact : Les candidats peuvent contacter la DGSE, exclusivement par voie postale afin de préserver la confidentialité de leur démarche

Ministère de la Défense

Case n°51 - AP 203

1, place Joffre

75700 PARIS SP 07

<http://www.defense.gouv.fr/dgse>

• **Concours Catégorie B**

- *Corps des secrétaires administratifs spécialisés (SAS)*: Ils sont chargés de fonctions administratives d'application. A ce titre, ils participent à la mise en œuvre, dans les cas particuliers qui leur sont soumis, des textes de portée générale et assistent les fonctionnaires de catégorie A ou de niveau équivalent dans la recherche, l'analyse et l'exploitation du renseignement et dans le domaine linguistique. Ils exercent notamment des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, juridique, logistique, financier ou comptable. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être chargés de l'animation d'une équipe. Ils peuvent également assurer des fonctions d'assistant de direction.

Liens utiles :

- Annales SAS externe 2016 :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/487957/7806319/file/Annales%20AS%20externe%202016.pdf>

- Annales 2015 Secrétaire Administratif Spécialisé :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/425499/6559044/file/Annales%202015%20Secr%C3%A9taire%20Administratif%20Sp%C3%A9cialis%C3%A9.pdf>

- Dossier d'inscription au concours externe SASCN 2017 à remplir:

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/488434/7812595/file/Dossier%20d'inscription%20concours%20externe%20SASCN%202017.pdf>

- Fiche individuelle de renseignement SAS 2017 à remplir :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/487958/7806328/file/Fiche%20individuelle%20de%20renseignement%20SAS%202017.pdf>

- Liste des pièces à fournir pour le concours des SAS :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/487960/7806346/file/Liste%20des%20pi%C3%A8ces%20%C3%A0%20fournir%20pour%20le%20concours%20SAS.pdf>

- Arrêté du 11 octobre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours interne et d'un concours externe pour l'accès à l'emploi de secrétaire administratif spécialisé de classe normale du corps des secrétaires administratifs spécialisés de la direction générale de la sécurité extérieure :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/487959/7806337/file/I0%20ouverture%20d'un%20concours%20externe-interne%20SAS.pdf>

- *Corps des contrôleurs spécialisés* : Ils sont chargés de fonctions d'application, de conduite de travaux, de contrôle, de surveillance ou d'études dans des domaines techniques ou scientifiques ou dans la recherche de renseignement technique. Ils peuvent être chargés de l'animation d'une équipe.

Liens utiles :

- Annales 2015 Contrôleur Spécialisé :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/425498/6559035/file/Annales%202015%20Contr%C3%B4leur%20Sp%C3%A9cialis%C3%A9.pdf>

- Arrêté du 23 juillet 2012 fixant les règles d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au grade de contrôleur spécialisé de classe normale du corps des contrôleurs spécialisés de la direction générale de la sécurité extérieure :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/186140/2050490/file/Arr%C3%AAt%20org%20CS%20cl%20normale%20du%2023%20juillet%202012.pdf>

Contact : Les candidats peuvent contacter la DGSE, exclusivement par voie postale afin de préserver la confidentialité de leur démarche

Ministère de la Défense

Case n°51 - AP 203

1, place Joffre

75700 PARIS SP 07

<http://www.defense.gouv.fr/dgse>

• Concours Catégorie C

- *Corps des adjoints administratifs* : Ils concourent à l'ensemble des activités entrant dans les attributions de la direction de la DGSE dans laquelle ils sont affectés. Ils peuvent exercer des fonctions nécessitant une bonne connaissance des règlements administratifs et leur application. Ils peuvent être également chargés des fonctions d'accueil et de secrétariat. Niveau requis : Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire au concours d'adjoint administratif

Liens utiles :

- Décret n° 2011-1087 du 9 septembre 2011 portant statut particulier du corps des adjoints administratifs de la direction générale de la sécurité extérieure :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/186147/2050554/file/D%C3%A9cret%20n%C2%B02011-1087%20du%2009-09-11%20-%20Adjoint%20administratif.pdf>

- Arrêté du 10 octobre 2011 fixant les règles d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de la direction générale de la sécurité extérieure :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/186148/2050563/file/10-10-2011%20arr%C3%AAt%C3%A9%20org%20adj%20adm.pdf>

- *Corps des agents techniques*. Ils sont chargés de l'exécution de travaux ouvriers ou techniques nécessitant une qualification professionnelle. Ils peuvent assurer la conduite de motocycles, de véhicules de tourisme ou utilitaires légers, de poids lourds et de véhicules de transport en commun, dès lors qu'ils sont titulaires d'un permis approprié. Niveau requis : les candidats doivent être titulaires d'un titre ou diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, dans les conditions fixées par le décret n° 2007 – 196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplôme.

Liens utiles :

- Décret no 2011-1088 du 9 septembre 2011 portant statut particulier du corps des agents techniques de la direction générale de la sécurité extérieure et relatif à l'emploi d'agent principal des services techniques :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/186149/2050572/file/D%C3%A9cret%20n%C2%B02011-1088%20du%2009-09-11%20-%20Agents%20techniques.pdf>

- Arrêté du 10 octobre 2011 fixant les règles d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement d'agents techniques de la direction générale de la sécurité extérieure :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/186151/2050586/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%20Agents%20techniques.pdf>

- Arrêté du 10 octobre 2011 fixant la liste des spécialités ouvertes à chaque niveau de recrutement dans le corps des agents techniques de la direction générale de la sécurité extérieure :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/186152/2050595/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%20liste%20sp%C3%A9cialit%C3%A9s%20agents%20techniques.pdf>

- *Corps des surveillants* : Ils assurent, sous l'autorité des chefs de service intérieur la protection des installations de la direction et participent à toute mission de sécurité ordonnée par le directeur général concernant les biens et les personnes. Le concours est ouvert aux candidats âgés de vingt et un an au moins et de quarante ans au plus au

premier janvier de l'année du concours. Les candidats doivent être reconnus aptes aux emplois correspondants, après un examen médical préalable aux épreuves d'admission par un médecin agréé par l'administration. Ils doivent également réunir les conditions nécessaires à l'octroi d'une autorisation de port d'armes. Niveau requis : Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire au concours de surveillant.

Liens utiles :

- Décret n° 2011-1089 du 9 septembre 2011 portant statut particulier du corps du personnel de surveillance de la direction générale de la sécurité extérieure et relatif à l'emploi de chef de service intérieur :
<http://www.defense.gouv.fr/content/download/186153/2050604/file/D%C3%A9cret%20n%C2%B02011-1089%20du%2009-09-11%20-%20Surveillants.pdf>

- Arrêté du 10 octobre 2011 fixant les règles d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement du personnel de surveillance de la direction générale de la sécurité extérieure et relatif à l'aptitude physique exigée des candidats à ces concours :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/186156/2050646/file/Arr%C3%AAt%20-%2002-2012%20modificatif%20concours%20surveillant.pdf>

- Au titre de la session 2016, un concours externe et un concours interne sont ouverts pour l'accès à l'emploi de surveillant :

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/476271/7631092/file/2016%20-%20ouverture%20d%E2%80%99un%20concours%20externe%20et%20interne%20pour%20l%E2%80%99acc%C3%A8s%20au%20corps%20du%20personnel%20de%20surveillance%20%C3%A0%20la%20DGSE.pdf>

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/476273/7631121/file/2016%20-%20Guide%20remplissage%20RAEP%20SURVEILLANT.pdf>

http://www.defense.gouv.fr/content/download/476275/7631150/file/2016%20-%20Dossier_RAEP_SURVEILLANT.doc

Contact : Les candidats peuvent contacter la DGSE, exclusivement par voie postale afin de préserver la confidentialité de leur démarche

Ministère de la Défense

Case n°51 - AP 203

1, place Joffre

75700 PARIS SP 07

<http://www.defense.gouv.fr/dgse>

• **Recrutement contractuel**

Le recrutement contractuel vise à répondre à des besoins spécifiques pour lesquels une technicité particulière est requise. Actuellement, les postes à pourvoir par voie contractuelle concernent les domaines suivants : ingénierie ; langues étrangères ; exploitation du renseignement ; soutien.

Dans un premier temps, il est proposé aux candidats un CDD d'une durée de un à trois ans, renouvelable en fonction du besoin, pour une durée maximum de six ans, au-delà de laquelle il est possible d'obtenir un CDI. Les délais de recrutement sont d'environ 5 mois durant lesquels sont organisés différents entretiens, tests psychotechniques et procédures d'habilitation.

Les candidats peuvent contacter la DGSE, exclusivement par voie postale afin de préserver la confidentialité de leur démarche

Ministère de la Défense

Case n°51 - AP 202

1, place Joffre

75700 PARIS SP 07

<http://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/le-recrutement-contractuel>

• **Détachements**

Comme d'autres administrations, la DGSE accueille en détachement des fonctionnaires désireux d'évoluer dans leur carrière. Les candidatures doivent correspondre aux besoins et emplois à pourvoir dans l'année. Comme pour les autres types de recrutement, les candidats au détachement font l'objet d'une procédure d'habilitation. Outre les entretiens métiers, ils doivent également satisfaire à des entretiens et tests psychotechniques.

Les candidats peuvent contacter la DGSE, exclusivement par voie postale afin de préserver la confidentialité de leur démarche

Ministère de la Défense

Case n°51 - AP 202

1, place Joffre

75700 PARIS SP 07

<http://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/les-detachements>

AFFECTATION MILITAIRE

• La DGSE est constituée, pour un quart de ses personnels, de militaires issus de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air, de la Marine, de la Gendarmerie, de la DGA, du SID et du SCA, du service de Santé des Armées.

Qu'ils soient officiers, sous-officiers, ou militaires du rang, les personnels militaires qui désirent être affectés à la DGSE doivent être volontaires et répondre aux critères de mutabilité définis par leur direction du personnel. A l'instar du personnel civil, le personnel militaire doit être habilité et doit satisfaire à des tests psychotechniques et entretiens avec un psychologue.

La DGSE organise plusieurs fois par an des séances d'information à destination des officiers et participe à des présentations en écoles pour les personnels sous-officiers. Des messages de prospection, mentionnant les spécialités recherchées, sont envoyés dans les unités au cours du second trimestre, via les directions des personnels. Ils permettent aux personnels intéressés de se porter candidats.

• **Le Service Action (SA)** participe au renseignement d'origine humaine *via* des missions de reconnaissance et de surveillance. D'autres opérations sont menées comme la libération d'otages, le sabotage ou l'arrestation de terroristes. Le SA est également chargé de tester la sécurité d'installations françaises sensibles telles que des bases militaires ou des centrales nucléaires. Le SA n'intervient qu'à la demande du plus haut niveau de l'autorité civile ou sur proposition de la hiérarchie militaire. Seul le Président

de la République peut décider de l'emploi des forces du SA.

Les appels à candidature se font de manière plus ou moins discrète : par communiqués sur le site officiel ou encore par le biais de petites annonces dans certains journaux. La sélection pour le SA se fait dans un premier temps sur dossier en fonction des profils recherchés, puis 3 jours de tests à Paris. Les trois composantes du service Action sont :

- le Centre Parachutiste d'Instruction Spécialisée (CPIS, Perpignan) : (contre-guérillas, commandos clandestins, assistance,
- le Centre Parachutiste d'Entraînement Spécialisé (CPES, Cercottes) : agents clandestins, infiltration de réseaux,
- le Centre Parachutiste d'Entraînement aux Opérations Maritimes (CPEOM, Quelern) : nageurs de combat.

• **Contact**

Ministère de la Défense

Case n°51 - AP 203

1, place Joffre

75700 PARIS SP 07

<http://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/affectation-militaire>

STAGES

- La DGSE accueille des **stagiaires étudiants** afin de les accompagner dans la phase ultime de leur formation. Les sujets de stages proposés relèvent de différents domaines : télécoms, électronique, informatique, cryptologie, traitement du signal, etc. Tous les stages ont lieu en région parisienne et l'indemnisation des stagiaires est attractive.

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/489766/7830770/file/Catalogue%20des%20contrats%20et%20stages%20CAJ.pdf>

• **Concours ALKINDI**

Pour permettre aux jeunes, mais aussi à leurs parents et au grand public de prendre conscience des enjeux de cryptanalyse pour assurer la sécurité de notre pays, la DGSE apporte son soutien au concours Alkindi.

Ce concours s'adresse à tous les élèves en classe de seconde. Il est organisé par les associations Animath et France-IOI. Il se déroule en ligne du 30 novembre 2015 au 26 mars 2016. L'inscription est gratuite. Par son soutien au concours Alkindi, la DGSE démontre qu'elle cherche à recruter des jeunes gens talentueux dans les domaines de l'informatique et des mathématiques et qu'elle offre ainsi de nombreuses opportunités professionnelles dans la cryptanalyse.

<http://www.concours-alkindi.fr/#/>

A LIRE

- « Sous couverture », *Terre information Magazine*, n° 268, octobre 2015, pp. 44-45 (<http://fr.calameo.com/read/0000633021cba640c446d>)
- <http://www.defense.gouv.fr/dgse/a-lire-aussi/dgse-au-coeur-de-nos-services-secrets>
- <http://www.defense.gouv.fr/dgse/a-lire-aussi/classees-top-secretes-figaro-madame>

- <http://www.defense.gouv.fr/dgse/a-lire-aussi/les-jeunes-espions-de-l-apres-charlie-jdd>
- <http://www.defense.gouv.fr/dgse/a-lire-aussi/la-dgse-modele-francais-d-integration-l-ena-hors-les-murs-juin-2014>
- <http://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/la-france-recrute-une-nouvelle-generation-d-espions>